

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.059

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES
Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS
Corinne.

Absents avec procuration :

M. CARRE Christian a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. Jean Paul JALBY.
M. NOEL Patrick a donné procuration à M. Christian DELESGUES

Objet:
**Fond de
solidarité au
Logement - aide
communale**

Absente excusée : SENOTIER SANDRINE

Absent non excusé : /

Secrétaire : COQUERY Liliane

Fond de solidarité au Logement - aide communale

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Depuis de nombreuses années, le CCAS contribuait au financement du
Fonds de Solidarité pour le Logement (aide au logement, à l'énergie, à
l'eau et au téléphone).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention relative
à la contribution financière de la Commune au titre du Fonds de
Solidarité pour le Logement afin de permettre de verser une aide
financière d'un montant de 1 134 € pour 2024.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ la signature de la convention pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 6 décembre 2024

le Maire, Christian DELESGUES



la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Coquery', written over a faint, illegible stamp.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 9 décembre 2024